



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

Suivi par :

Sandra OLIVERO

Service régional de l'alimentation

Pôle inspections mutualisées de Strasbourg

Tél : 03 69 32 51 69

Courriel: sandra.olivero@agriculture.gouv.fr

Réf : AgrAL10295_ErsteinBrico_LE

Strasbourg, le

11 JAN 2021

Agrément d'organisme exerçant des activités de distribution, d'application en prestation de service ou de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Références :

- *Vu les articles L.254-1, L.254-2, et R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Vu la délégation de signature de la Préfète de la région Grand Est à la Directrice Régionale de l'Alimentation et de la Forêt de la région Grand Est, en date du 03 février 2020 et la subdélégation de la Directrice Régionale de l'Alimentation et de la Forêt de la région Grand Est en date du 19 février 2020*

L'organisme ERSTEIN BRICO

domicilié : 33 rue du Printemps
67152 ERSTEIN CEDEX

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : AL10295**
pour effectuer son activité :

- de distribution de produits phytosanitaires à des utilisateurs non professionnels,

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

ERSTEIN BRICO	33 rue du Printemps	67152 ERSTEIN CEDEX
---------------	---------------------	---------------------

Fait à STRASBOURG, le 11 JAN. 2021

Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

La cheffe du pôle Inspections

Isabelle MAURICE

Horaires d'ouverture : 9h15 - 11h15 / 14h00 - 16h00

Adresse postale : DRAAF Grand Est - 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Siège : Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. (standard) : 03 26 66 20 20 - Fax : 03 26 66 20 83 - <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

Suivi par :

Sandra OLIVERO

Service régional de l'alimentation

Pôle inspections mutualisées de Strasbourg

Tél : 03 69 32 51 69

Courriel: sandra.olivero@agriculture.gouv.fr

Réf : AgrAL10295_ErsteinBrico_LE

MR BRICOLAGE ERSTEIN

ERSTEIN BRICO SARL

33 rue du Printemps

67152 ERSTEIN Cedex

Strasbourg, le 11 JAN. 2021

**Objet : AGRÉMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION, D'APPLICATION OU DE CONSEIL
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- *Vu les articles L.254-1, L.254-2, et R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Vu la délégation de signature de la Préfète de la région Grand Est à la Directrice Régionale de l'Alimentation et de la Forêt de la région Grand Est, en date du 03 février 2020 et la subdélégation de la Directrice Régionale de l'Alimentation et de la Forêt de la région Grand Est en date du 19 février 2020*

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, je vous informe que votre dossier d'agrément n° « **AL10295** » est à ce jour en règle au regard des dispositions de l'agrément pour la distribution de produits phytosanitaires à des utilisateurs non professionnels, et vous trouverez ci-joint l'agrément correspondant.

Cet agrément définitif vous est accordé sans limitation dans le temps tant que les conditions suivantes sont remplies :

- souscription d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour les activités couvertes par l'agrément. Conformément à l'article R.254-19 du code rural et de la pêche maritime, **une attestation doit m'être envoyée chaque année**, avant la date d'expiration du contrat en cours ;
- existence d'un contrat avec un organisme certificateur reconnu pour le maintien de la certification ;
- certification de la structure par un organisme certificateur reconnu par le ministère en charge de l'agriculture.

De plus, je tiens à souligner que vous avez l'obligation de notifier à l'administration **dans un délai de trente jours** selon les dispositions de l'article R.254-18 du code rural et de la pêche maritime tout changement survenu au sein de votre organisme susceptible de remettre en cause les conditions de délivrance de l'agrément, **qu'il s'agisse de changements exceptionnels** (statut juridique, raison sociale, adresse, changement de compagnie d'assurance) **ou d'échéances régulières** (renouvellement du certiphyto, attestation d'assurance).

Dans le cas contraire, s'il apparaît, lors d'un contrôle, que les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou que l'obligation de notification n'a pas été respectée, les dispositions de l'article R.254-27 en prévoient le retrait. La constatation de l'infraction relative au non respect des conditions exigées lors de la délivrance de l'agrément peut aboutir, selon les dispositions de l'article L.254-12, à **une sanction pénale** de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Horaires d'ouverture : 9h15 - 11h15 / 14h00 - 16h00

Adresse postale : DRAAF Grand Est - 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 - 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Siège : Parc Technologique du Mont Bernard - 4 Rue Dom Pierre Pérignon - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. (standard) : 03 26 66 20 20 - Fax : 03 26 66 20 83 - <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>